



**CAP préfigurée, ICP – Instance de Concertation préfigurée –
Nous vous le disons : POSTULEZ !**

Le 17 octobre, une militante CFDT-Météo nous écrivait un projet d'article concernant la CAP préfigurée, l'ICP, l'instance qui va orienter quelque 600 mutations. Nous la retranscrivons ci-dessous puis apportons quelques ajouts. Nos conclusions essentielles et convergentes avec elle :
« **Nous vous le disons : POSTULEZ !** »

Voici le texte de notre militante :

Surtout, ne ratez pas l'ICP, l'Instance de Concertation Préfiguratrice.

A tous ceux qui ont leur poste restructuré, voire en surnombre... à tous ceux qui souhaitent bouger, évoluer,... allez vite sur « ICP ». Nous sommes tous « au milieu du gué », la direction nous oblige à avancer et à essayer de trouver une issue la plus positive possible pour chacun d'entre nous, et pour cela, il faut faire part de ses souhaits. Beaucoup l'ont déjà fait (NDLR : oui, plus de 600 agents sans aucun doute).

Vous avez jusqu'au **8 NOVEMBRE** pour parcourir ICP (<http://icp.meteo.fr/icp/>) et émettre 3 vœux classés par ordre de priorité.

Les conditions de la saisie des vœux, l'ergonomie du site, l'accessibilité au formulaire pour déclarer un souhait de mobilité, ne sont pas super confortables mais on y arrive.

Comment ça marche : lorsque vous êtes sur le site, allez dans le bandeau noir, vous y trouvez « Poste », une fois votre sélection faite, alors passez « aux Vœux ». Dans « Itération » vous validez ou non l'autorisation de consultation de votre dossier pro par les représentants du personnel habilités.

Les 11 et 12 décembre, la première instance ICP sera tenue entre la direction et ces représentants des personnels.

Ensuite, un message mail sera envoyé à chaque agent ayant postulé pour l'informer de l'état de sa demande : soit l'un des vœux est accepté, soit en liste d'attente (le rang sera donné), soit non retenu.

Ce message sera envoyé semaine 51. **Vous avez alors une semaine pour décider : accepter ou non.** Quid de ceux en vacances ? en récup ? Une solution doit être trouvée pour que l'on puisse recevoir son e-mail ou accéder à son information où que l'on soit...

Choix cornélien : L'objectif affiché est que l'un de vos vœux soit accepté. Mais **attention si vous validez votre vœu, le reste de vos autres vœux sont annulés.** Ex : mon deuxième vœu est accepté mais je suis en liste d'attente sur mon premier vœu. Je valide mon deuxième vœu, je n'aurai pas le premier. En revanche si je souhaite rester sur liste d'attente pour mon vœu n°1, mon vœu validé par l'instance ne sera pas retenu car je ne l'aurais pas confirmé, et je perds ce vœu accepté par l'instance...

Critère de choix entre deux agents : la priorité sera donnée aux agents dont le poste est restructuré, puis plus classiquement aux points, ancienneté, etc. Le commentaire joint lors du vœu sur un poste comptera. N'hésitez pas à faire part de votre expérience, de vos souhaits d'organisation dans le travail.

Cette première instance sera suivie de deux autres : les 21 Janvier et 11 Février afin que tous les agents puissent avoir une vision du poste qu'ils pourront occuper d'ici 2022. Plus tard, si vous changez d'avis et que votre vœu ne correspond plus à ce que vous avez envie de faire sur le plan professionnel, il suffira de ne pas postuler en CAP sur le poste sur lequel vous étiez prioritaire. Postuler n'engage en rien l'agent, par contre, il engage la direction à lui donner éventuellement une priorité sur certains postes. ATTENTION, il ne faudra pas oublier de postuler en CAP, car un vœu accepté n'est pas un passe-droit pour un poste, confirmer son vœu en postulant sur le poste choisi lors de la CAP reste obligatoire. Donc surveillez bien toutes les mobilités qui vont arriver dès février 2020.

Et voilà.

Merci à notre militante.

On comprend que l'ICP du 8 novembre est une étape cruciale. D'ailleurs, nous l'avons dit, elle impacte près de 25 % des collègues ! Plus de 600 mutations envisagées.

C'est certes l'initialisation d'un modèle de fonctionnement à venir loin de faire consensus. Certes, le poste Météo-Conseil ne satisfait pas tout le monde, loin de là. Certes. Mais. Mais on peut estimer, à J-3 du 8 novembre, que les postes MC ou d'autres postes proposés à l'ICP font le plein. Le 8 novembre, il y aura deux catégories de personnels : ceux qui auront postulé, ceux qui n'auront pas postulé.

Nous vous le disons : POSTULEZ !

Parce que cela ne vous coûte rien, parce que la machine est lancée et qu'il est désormais bien trop tard pour ignorer, boycotter cette instance. Les candidatures sur le poste MC ne seront pas « *notoirement insuffisantes pour valider les affectations* », les candidatures sur le poste MC seront plus nombreuses que les postes MC inscrits « au TROED », la CFDT-Météo en met sa main à couper. Il faut être honnête : plus de 800 comptes ouverts sur l'ICP dans les premiers jours, sans doute que 3/4 ont permis de choisir des postes, soit plus de 600 postulants et plus de 150 sur les postes MC. Heureusement, il y aura des surnombres.

Chacun est acteur de son parcours professionnel à Météo-France, et après le 8 novembre :

* il y aura ceux qui auront fait acte de candidature, exprimant leur choix, leur préférence pour une orientation

* et ceux qui n'auront manifesté aucune intention d'en faire.

Nous essaierons de défendre ces derniers mais les premiers auront un avantage... considérable.

Nous vous le redisons, au sujet de l'ICP : POSTULEZ !